



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD
SÉANCE DU 24 JUIN 2025 À 18 HEURES 30
SALLE DU CONSEIL DU SIÈGE DE MACS À SAINT-VINCENT DE TYROSSE

Nombre de conseillers :

en exercice : 58

présents : 34

absents représentés : 17

absents excusés : 7

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 24 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, vingt-quatre juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 16 juin 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil du siège de MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de M. Pierre FROUSTEY.

Présents :

M. Pierre FROUSTEY, Mme Frédérique CHARPENEL, M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Pierre LAFFITTE, M. Louis GALDOS, M. Jean-François MONET, Mme Aline MARCHAND, M. Benoit DARETS, M. Patrick BENOIST, M. Henri ARBEILLE, M. Philippe SARDELUC, M. Pierre PECASTAINGS, M. Francis BETBEDER, M. Dominique DUHIEU, M. Jean-Luc DELPUECH, M. Bertrand DESCLAUX, M. Éric LARROQUETTE, M. Alexandre LAPEGUE, M. Jérôme PETITJEAN, M. Régis GELEZ, M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Alexandrine AZPEITIA, Mme Armelle BARBE, M. Pascal CANTAU, M. Alain CAUNEGRE, Mme Nathalie DARDY, M. Gilles DOR, Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, M. Régis DUBUS, M. Olivier GOYENECHÉ, Mme Isabelle MAINPIN, Mme Elisabeth MARTINE, M. Damien NICOLAS, M. Serge VIAROUGE

Absents représentés :

M. Hervé BOUYRIE donne procuration à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST donne procuration à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Sylvie DE ARTECHE donne procuration à M. Pascal CANTAU, Mme Maïté LIBIER donne procuration à M. Benoit DARETS, M. Patrick LACLEDERE donne procuration à M. Louis GALDOS, M. Alain SOUMAT donne procuration à M. Jean-Claude DAULOUEDE, M. Christophe VIGNAUD donne procuration à M. Jean-François MONET, Mme Françoise AGIER donne procuration à M. Jean-Luc ASCHARD, Mme Emmanuelle BRESSOUD donne procuration à M. Régis GELEZ, Mme Valérie CASTAING-TONNEAU donne procuration à M. Pierre PECASTAINGS, Mme Géraldine CAYLA donne procuration à Mme Nathalie DARDY, Mme Florence DUPOND donne procuration à M. Pierre LAFFITTE, M. Cédric LARRIEU donne procuration à Mme Maëlle DUBOSC-PAYSAN, Mme Nathalie MEIRELES-ALLADIO donne procuration à Mme Armelle BARBE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL donne procuration à



M. Régis DUBUS, Mme Kelly PERON donne procuration à M. Pierre FROUSTEY, Mme Virginie VAN PEVENAGE donne procuration à M. Alexandre LAPEGUE

Absents excusés : M. Mathieu DIRIBERRY, Mme Véronique BREVET, M. Lionel CAMBLANNE, Mme Séverine DUCAMP, Mme Isabelle LABEYRIE, M. Olivier PEANNE, M. Mickael WALLYN

Secrétaire de séance : M. Bertrand DESCLAUX.

OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - Décisions modificatives

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUEDE

1. Budget principal

a. Travaux hors compétence : centre bourg à Saint-Martin-de-Hinx

Cette décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour le réaménagement du centre bourg à Saint-Martin-de-Hinx.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
45812513 -Travaux hors compétence à Saint Martin de Hinx	+ 29 500,00 €			
45822513 -Travaux hors compétence à Saint Martin de Hinx		+ 29 500,00 €		

b. Travaux hors compétence : Avenue des Cigales à Capbreton

Cette décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors compétence prévus pour le réaménagement de l'avenue des Cigales à Capbreton. Ce complément à la Décision modificative du 22 mai 2025 est rendu nécessaire par les prix des marchés supérieurs aux estimations.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
4581254 -Travaux hors compétence à Capbreton	+ 1 750,00 €			
45822254 -Travaux hors compétence à Capbreton		+ 1 750,00 €		

c. Travaux Hors PPI Voirie

Cette décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires aux travaux hors PPI financés par un reversement partiel à hauteur du montant HT des travaux,



de la taxe d'aménagement perçue par la commune, et portant sur l'aménagement de sécurité sur la rue des Arbousiers à Labenne.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 21262 2317-voirie hors PPI – LABENNE	+ 21 600.00 €			
10226-taxe d'aménagement LABENNE		+ 18 000.00 €		
10222- FCTVA		+ 3 600.00 €		

d. Travaux Capitainerie à Capbreton

Cette décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires à la 2^{ème} phase de travaux au Comptoir du Pêcheur à la Capitainerie du Port de Capbreton

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opération 2126021 2313-travaux Capitainerie	+ 70 000.00 €			
Opération 2126020 2313-travaux Fonds du Lac	- 70 000.00 €			

2. Budget annexe « ZAE communales aménagées »

a. Achat d'une parcelle sur la commune de Josse

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques.

Dans ce cadre, un acte de vente a été signé le 10 août 2022 entre la commune de Josse et la Communauté de communes MACS, portant sur la cession d'un terrain situé sur la Zone d'Activité Économique La Marquèze, préalablement aménagé par la commune, et d'une superficie de 1 447m².

Le prix de cession, fixé initialement à 49€ HT par m², est susceptible d'être révisé après avis des Domaines. Cette décision modificative, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, a pour objet d'ouvrir les crédits nécessaires au versement à la commune du prix d'achat de ce terrain.

Opérations - Articles	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6015- achats de terrains			+ 80 000,00 €	
7015- ventes de terrains				+ 80 000,00 €



Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, tels qu'annexés à l'arrêté préfectoral PR/DCPPAT/2024/n° 107 en date du 8 avril 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes ;

VU les délibérations du conseil communautaire en date des 17 décembre 2015, 27 septembre 2016, 2 mai 2017, 6 décembre 2018, 26 novembre 2020, 25 mars 2021, 25 novembre 2021 et 28 mars 2024, portant définition et modifications de l'intérêt communautaire des compétences de MACS qui y sont soumises ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2025 portant approbation des budgets primitifs des budgets principal et annexes 2025 de la Communauté de communes MACS ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre des décisions modificatives afin de respecter la sincérité budgétaire et la conformité comptable sur les budgets 2025 ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE DE :

- approuver chacune des décisions modificatives présentées ci-dessous portant sur :
 - des travaux de voirie hors compétence,
 - des travaux de voirie hors PPI,
 - des travaux pour le Comptoir du Pêcheur à Capbreton,
 - une acquisition de parcelle sur le budget annexe « ZAE communales aménagées »,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à accomplir toute formalité et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le Tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 24 juin 2025

**Le président,
Pierre Froustey**

